

RAPPORT TECHNIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIERE PHASE DES ACTIVITES

Du « **Programme de Péhabilitation Post-Covid-19 de Cités Unies France - CUF** »

I. Rappel introductif

L'AMM et Cités Unies France ont signé le 03 décembre 2020, un Protocole d'Accord intitulé " **Programme de Réhabilitation Post-Covid-19 de Cités Unies France – CUF**", d'un **montant total de 120 513 euros**.

Ce protocole a pour objet la réalisation d'un certain nombre d'activités au profit de l'AMM et de cinq communes, retenues suivant un processus de sélection. Il s'agit des communes de :

- Pelengana, dans la région de Ségou ;
- Sangha, dans la région de Mopti ;
- Diré, dans la région de Tombouctou ;
- Tagandougou, dans la région de Sikasso
- Mandé dans la région de Koulikoro

Différents volets étaient prévus dans la mise en œuvre des actions, repartis en deux composantes :

1. Composante : Activités AMM

les activités de l'AMM s'articulaient sur trois (03) points :

- réalisation de supports de sensibilisation Covid 19 ;
- formation des acteurs locaux du personnel médical, des élus locaux et des représentants des OSC sur les mesures de protection, de prévention du Covid 19 ;
- activités de visibilité

2. Composante : Activités niveau Commune

Elles se répartissent en deux (02) points

2.1 Activités communes à l'ensemble des communes bénéficiaires

- achat de kits et produits sanitaires anti Covid 19 : dispositifs de lavage des mains, gel, savon liquide et masques de protection ;
- fournitures scolaires et pédagogique ;

2.2. Activités spécifiques à certaines communes

- commune de Tagandougou : acquisition de matériels informatiques;
- commune de Sangha : réhabilitation château d'eau du village de Sobanouda ;
- Commune de Diré : dialogue intercommunautaire – sécurité alimentaire ;
- Commune de Pelengana : Actions de sensibilisation, information des populations ;

Conformément aux clauses de la convention, une première tranche de 60 000 euros a été mise à la disposition de l'AMM, suivant une demande de fonds avec détails des activités et budgets.

Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre des activités planifiées conformément à la demande de fonds.

II. Mise en œuvre des activités

Toutes les activités planifiées ont été réalisées, conformément aux clauses techniques du Protocole d'Accord, notamment les procédures administratives et financières.

2.1. Procédures administratives

Chacune des communes bénéficiaires a signé avec l'AMM une convention individuelle stipulant les conditions de mise en œuvre des activités, qui déclinent les responsabilités des parties prenantes. .

Ces conventions ont été le préalable à la mise en œuvre des activités.

Pour réaliser des économies d'échelle, les achats des kits sanitaires anti Covid et fournitures scolaires ont été regroupés pour ensuite être répartis entre les communes bénéficiaires.

2.2. Procédures financières

Les acquisitions ont donné lieu à une consultation restreinte de prestataires avec rapport de dépouillement.

Cependant, tous les paiements n'ont pu être faits par chèque individuels, à cause de la nature du projet qui a une durée de vie assez limitée. En effet, pour ce genre de projet, le chéquier émis par la banque contenait moins d'une vingtaine de chèques. Les grèves totales successives observées au mois de décembre 2020 par les établissements financiers à l'image des autres secteurs d'activités, ont créé un dysfonctionnement au niveau des banques, ce qui fait que le complément de chéquier demandé n'a pu être mis à disposition dans les délais.

Certains paiements ont dû être regroupés sur un même chèque.

Ce problème est présentement résolu et n'affectera pas la mise en œuvre des activités à venir du projet.

2.3. Détails des activités

2.3.1. Acquisitions de fournitures et de consommables

Ces acquisitions ont porté sur des kits et produits sanitaires de prévention et de lutte contre la pandémie à Covid 19 et de fournitures scolaires et pédagogiques. Chaque maire a signé le bordereau de réception des fournitures mis à la disposition de sa commune.

2.3.1.1. Kits et produits sanitaires de prévention et de lutte contre la Covid 19.

Les kits et produits sanitaires mis à disposition des communes étaient constitués du dispositif de lavage de mains, de masques à usage unique, de gel et de savon. Chaque commune a reçu sa dotation selon une grille de répartition.

2.3.1.2. Fournitures, équipements scolaires et pédagogiques

Cette acquisition a porté sur des cahiers, des livres scolaires, de la craie, des stylos, du matériel géométrique pour enseignant. Elle a coïncidé avec la réouverture des écoles depuis l'arrivée de la deuxième vague au Mali en septembre 2020.

2.3.2 Activités spécifiques

2.3.2.1 Réhabilitation du château d'eau de Sobanouda dans la commune rurale de Sangha

Sur la base de facture proforma, la commune de Sangha a retenu une entreprise pour la réalisation des travaux de réhabilitation, qui ont permis de rendre opérationnel le château d'eau. Le paiement a été fait en deux tranches : une première avance de 60% de 8.500.000FCFA et la dernière tranche à la fin des travaux. Des images illustrant les travaux sont mis à disposition, ainsi que la plaque indiquant l'origine des fonds, notamment les collectivités françaises donatrices.

2.3.2.2 Dotation de la commune de Tagandougou en matériel informatique

Le projet a permis de doter la commune de Tagandougou de deux ordinateurs portables et de deux imprimantes haute définition. Un autocollant rappelant le projet Post Covid-19 sera apposé sur les équipements.

2.3.3 Activités de l'AMM

Ces activités ont porté sur la réalisation de supports de sensibilisation Covid-19, des actions de visibilité du projet et l'organisation d'un atelier de formation, d'échanges, d'information et de sensibilisation des acteurs locaux sur la pandémie à Covid-19.

2.3.3.1. Supports de sensibilisation Covid-19

Cette activité a consisté à la réalisation de masques lavable, de blocs notes et de portes documents personnalisés sur le Covid -19, avec le label du projet Post covid-19. Ces supports ont été fortement appréciés et l'AMM a été sollicitée par les élus locaux d'autres communes et même d'agents de services publics et privés.

2.3.3.2. Actions de visibilité

Cette activité a consisté à une large couverture médiatique audiovisuelle de l'atelier de formation des acteurs locaux sur la Covid-19, de la cérémonie de remise des kits sanitaires et des fournitures scolaires et pédagogiques, la réalisation de deux Kakemonos et de Banderoles numériques.

Avec la forte demande sur les supports de sensibilisation personnalisée, une partie de ce fonds a été affectée à l'achat de ces supports.

Si les fournitures et les kits sanitaires ont été réservés aux communes bénéficiaires du projet, les supports de sensibilisation ont été par contre mis à la disposition d'autres élus locaux d'autres communes. L'AMM continue à les utiliser lors d'organisation d'atelier, de réunion....

2.3.3.3 Atelier de formation des acteurs locaux sur la sensibilisation et la prévention du Covid 19

Cet atelier s'est tenu les 26 et 27 janvier 2021 à Bamako. Il a regroupé les participants des communes de Tagandougou, Mandé, Diré, Sangha et Pelengana, le personnel technique de l'AMM et le représentant CUF au sahel qui a fait des interventions lors des cérémonies d'ouverture et de clôture.

La formation a été dispensée par un consultant médecin, spécialiste en mobilisation sociale, maladie endémique

Au total, trente trois (33) personnes ont pris part à la rencontre et 12 étaient des femmes, soit un taux de participation féminine de 36%.

Pour animer l'atelier, les échanges empruntés de participation effective de l'ensemble des participants, se sont focalisés sur quatre (04) points :

- Qu'est ce que le Covid-19 ?
- Quelles attitudes et habitudes à adopter face au Covid-19 ?
- Comment mieux utiliser les masques, les kits de lavage de mains, les gels et savons ?
- Comment se comporter en cas de contamination ?

Avant la formation proprement dite, les participants ont été soumis à un pré-test pour mesurer leurs connaissances sur les points cités ci-dessus et un post-test à la fin de la formation pour mesurer les effets de la formation sur les mêmes points.

En ce qui concerne les définitions du covid-19, seulement les cinq (05) agents de santé, qui sont du corps médical, ont pu donner une définition claire du COVID-19, soit 15% des participants. Autrement dit, 85% des participants ignoraient complètement ou ne pouvaient donner même une seule bonne définition de la pandémie à COVID-19. Cependant au terme de la formation, 99% des participants étaient à mesure de donner une bonne définition du COVID-19. Cette situation nécessite une formation continue des élus et agents communaux et les représentants des OSC pour une maîtrise parfaite du COVID-19 et de ses symptômes.

Les attitudes et les habitudes à adopter face au Covid-19, étaient un plus maîtrisés par les participants que sa définition même. Il ressort qu'à l'entame de l'atelier, plus de 40% de participants pouvaient citer au moins 4 à 5 attitudes et habitudes. 55% des participants étaient capables de citer au moins 1 à 2 attitudes et habitudes et moins de 5% ne pouvaient citer une attitude et/ou habitude à avoir face au Covid-19.

La plus grande surprise est venue de la faible maîtrise des participants par rapport aux techniques de lavage de mains et de comment mieux utiliser les masques de protection. Personne dans la salle ne maîtrisait parfaitement les six (06) étapes de lavage de mains. C'est au terme de la formation et suite à une séance pratique dans la salle avec un dispositif complet de lavage de mains, que l'ensemble des participants ont pu maîtriser les six étapes de lavage de mains.

Les comportements à adopter en cas de contamination, ont été largement expliqué par le consultant médecin et au terme de la formation, il s'est avéré que plus de 95% des participants avaient une connaissance requise sur ces comportements.

Cette formation est arrivée à point nommée, car le Mali faisait face à une vague jamais atteinte de contamination par le Covid 19, qui aura fait beaucoup de victimes.

La session a été l'occasion de la remise de dons du projet Post Covid-19 aux communes bénéficiaires.

III. Conclusion :

Cette première phase de mise en œuvre du projet Post Covid-19 s'est bien déroulée dans l'ensemble. Le seul problème a été la grève générale des travailleurs au mois de Décembre et la menace d'une autre en Janvier, qui aura créé des difficultés dans le règlement par chèque de chaque prestataire ou prestation. Heureusement la banque a pris les dispositions nécessaires pour palier à cette situation pour les actions futures.

Boubacar Dramane TRAORE

Directeur des Programmes de l'AMM

